

Communiqué publié à l'issue de la conférence des Neuf (Paris, 21 octobre 1954)

Légende: Le 21 octobre 1954, lors de la conférence des Neuf à Paris, les ministres des Affaires étrangères de la Belgique, du Canada, des États-Unis, de la France, de l'Italie, du Luxembourg, des Pays-Bas, de la République fédérale d'Allemagne et du Royaume-Uni reprennent les discussions, entamées lors de la conférence de Londres tenue du 28 septembre au 3 octobre 1954, sur la sécurité et l'intégration européenne dans le cadre d'une communauté atlantique en constant développement.

Source: Organisation du traité de Bruxelles. Communiqué publié à la fin de la Conférence des Neuf à Paris le 21 octobre 1954. Paris: 21.10.1954. 1 p.

CRISTOFINI, Charles, secrétaire général adjoint de l'Union de l'Europe occidentale. La place du Comité permanent des armements de l'Union de l'Europe occidentale dans l'ensemble de la coopération européenne, 1432/SP. [s.l.]: Union de l'Europe occidentale, 09.11.1956. 12 p.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL: http://www.cvce.eu/obj/communique_publice_a_l_issue_de_la_conference_des_neuf_paris_21_octobre_1954-fr-55070f8c-7f77-42d1-b06b-bb5f6f271de5.html

Date de dernière mise à jour: 03/07/2015

ORGANISATION DU TRAITE DE BRUXELLES

COMMUNIQUE PUBLIE A LA FIN DE LA CONFERENCE DES NEUF TENUE A PARIS LE 21 OCTOBRE 1974

Les Ministres des Affaires Etrangères de la Belgique, du Canada, des Etats-Unis d'Amérique, de la France, de l'Italie, du Luxembourg, des Pays-Bas, de la République Fédérale d'Allemagne et du Royaume-Uni se sont réunis à Paris, le 21 Octobre, pour compléter les discussions commencées lors de la récente Conférence de Londres, au sujet de la sécurité et de l'intégration européenne, dans le cadre d'une communauté atlantique en constant développement et au service de la paix et de la liberté.

Les Ministres ont été informés de l'accord réalisé entre les Ministres des Affaires Etrangères des Etats-Unis d'Amérique, de la France, de la République Fédérale Allemande et du Royaume-Uni, concernant la cessation du régime d'occupation dans la République Fédérale.

Les neuf Ministres ont ensuite examiné les rapports établis par les Groupes de Travail de Paris et de Londres à l'effet de mettre en application les principes sur lesquels un accord était intervenu à la Conférence de Londres. Ils se sont mis d'accord sur le texte de quatre Protocoles renforçant et étendant l'Organisation du Traité de Bruxelles, élargie de manière à assurer la participation de l'Italie et de la République Fédérale d'Allemagne, ainsi que sur le texte des documents annexes. Ils ont décidé que le Groupe de Travail de Londres, composé des représentants de la Belgique, de la France, de l'Italie, du Luxembourg, des Pays-Bas, de la République Fédérale d'Allemagne et du Royaume-Uni demeurerait en existence pendant la période intérimaire précédant l'entrée officielle de l'Italie et de la République Fédérale d'Allemagne dans l'Organisation du Traité de Bruxelles.

Les Ministres ont exprimé au Secrétaire Général de l'OTAN et au Secrétaire Général de l'Organisation du Traité de Bruxelles qui avaient été invités à assister à la séance, leurs remerciements pour le précieux travail de préparation effectués au sein de ces deux organismes entre les Conférences de Londres et de Paris ainsi que pour les facilités offertes par l'OTAN lors de leurs réunions à Paris.